

Thème 1: le rapport des sociétés à leur passé (9-10 heures)

■ Question 1

« le patrimoine :
lecture historique »

■ Une étude au choix parmi les trois suivantes :

- Le centre historique de Rome
- **La vieille ville de Jérusalem (4h)**
- Le centre historique de Paris

■ Question 2

« les mémoires :
lecture historique »

Objectifs :

- À travers la lecture historique du patrimoine de la vieille ville de Jérusalem, montrer le rapport des sociétés à leur passé
- Justifier le classement de la vieille ville de Jérusalem au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Mettre en relation le site classé avec l'histoire des religions et des civilisations



Notions :

- patrimoine,
- patrimoine mondial,
- patrimoine en péril,
- UNESCO



Compétences, capacités et méthodes

- *(voir fichier dans l'article)*
- De nombreuses capacités peuvent être travaillées à partir de ce thème (document dans l'article).
- En fonction de ses choix, l'enseignant sélectionnera celles qui lui sembleront les plus appropriées.



Problématique :

Dans quelle mesure le patrimoine de la vieille ville de Jérusalem souligne-t-il le rapport des sociétés à leur passé ?



Introduction : à partir du logo de l'UNESCO ou d'autres documents ci-dessous (source : unesco.org), questionnement des élèves et élaboration de la problématique .



1. Documents de l'UNESCO

- **Vieille ville de Jérusalem et ses remparts**
- Année d'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril : 1982
- **Brève description**
- Ville sainte du judaïsme, du christianisme et de l'islam, Jérusalem a toujours eu une valeur symbolique. Parmi ses 220 monuments historiques, se détache le formidable Dôme du Rocher, construit au VIIe siècle et décoré de beaux motifs géométriques et floraux. Il est reconnu par les trois religions comme le lieu du sacrifice d'Abraham. Le mur des Lamentations sert de limite aux quartiers des différentes communautés religieuses, tandis que la Rotonde de la Résurrection abrite le tombeau du Christ.

Source : <http://whc.unesco.org/fr/list/148/>

Menaces pesant sur le bien (1982)

La situation de Jérusalem est exceptionnelle dans la mesure où il n'y a pas d'accord politique général sur le statut de la ville, certains Etats déclarant qu'ils s'en tenaient à la situation définie dans le plan de partition des Nations Unies de 1947 qui considérait Jérusalem comme un corpus separatum qui n'était situé ni en Israël ni en Jordanie. Le site de Jérusalem a été proposé pour inscription en 1981 par la Jordanie, étant entendu à l'époque que cette inscription ne devait en aucun cas être considérée comme un moyen de faire consigner des revendications politiques ou de souveraineté par un Etat quelconque. Son inscription ultérieure sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1982 était un moyen pour le Comité de reconnaître le danger qui pesait sur les biens religieux, les menaces de destruction dues à un développement urbain incontrôlé et la détérioration générale de l'état de conservation des monuments de la ville en raison de l'impact désastreux du tourisme et du manque d'entretien.

La sauvegarde du patrimoine monumental, religieux et culturel de la Ville sainte de Jérusalem est l'une des principales préoccupations de l'UNESCO depuis 1967. A cette fin, le Conseil exécutif et la Conférence générale ont plusieurs fois demandé l'application de principes reconnus au niveau international, spécialement la Convention de l'UNESCO pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye, 1954), la Recommandation de New Delhi de 1956 sur Les principes internationaux applicables aux fouilles archéologiques, et la Convention du patrimoine mondial de 1972. Conformément aux résolutions de l'UNESCO, une aide financière pour des projets de restauration du patrimoine à Jérusalem a été demandée aux Etats membres. Les réponses positives à ces appels ont permis à l'UNESCO de financer la restauration et la conservation d'un certain nombre de monuments et de biens culturels et religieux de la ville.

Source : <http://whc.unesco.org/fr/list/148/indicateurs/>

LA VIEILLE VILLE DE JÉRUSALEM ET L'UNESCO

Depuis 1967, l'UNESCO est régulièrement saisie, principalement par les pays arabes, de «*la sauvegarde du patrimoine culturel de Jérusalem-Est*», qui inclut la vieille ville et donc le mont du Temple/Haram. Ils insistent pour demander «*qu'aucune mesure et qu'aucun acte de nature à modifier le caractère religieux, culturel, historique et démographique de la ville, ou l'équilibre de l'ensemble du site, ne soient accomplis*» (résolution de la dernière Conférence générale de l'UNESCO à l'automne 1999).

Cette saisine s'appuie principalement sur le fait que les Nations unies considèrent Jérusalem-Est comme une «*ville occupée*». La démarche de ses promoteurs est basée principalement sur la Convention de La Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflits armés (UNESCO, 1954) et sur la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel (UNESCO, 1972): Jérusalem est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1981 et sur la Liste des sites en péril depuis 1982. La convention du patrimoine fait obligation à l'Etat responsable du site de veiller notamment au respect de son intégrité et de son authenticité.

Les préoccupations des pays arabes se focalisent sur les aménagements entrepris par les autorités israéliennes dans la vieille ville, sur ses changements démographiques, et surtout sur les fouilles archéologiques. «*Dans l'affrontement au*

Proche-Orient, chacun affirme sa légitimité en creusant le sol. Des strates symboliques et archéologiques marquent l'antériorité de l'un par rapport à l'autre», écrivait récemment Jacques Tarnero, du Centre interdisciplinaire de recherche sur les Juifs et les diasporas (Paris).

En particulier, les Israéliens voudraient que des travaux archéologiques puissent contribuer à reconstituer l'histoire de leurs lieux sacrés. Ils ne peuvent, en principe, les entreprendre, notamment parce que la recommandation de New Delhi (UNESCO, 1956) interdit ce type d'activité à une puissance occupante. Les autorités islamiques, pour leur part, vivent dans la hantise que des fouilles ne sapent l'esplanade jusqu'à provoquer l'effondrement des mosquées.

Les autorités israéliennes rejettent tous ces griefs. Elles estiment qu'ils ne relèvent pas de la protection du patrimoine mais principalement de considérations politiques. En outre, selon leur ambassadeur actuel, dans le processus de négociation engagé, «*toute mesure prise... par un organisme extérieur, à plus forte raison une organisation internationale comme l'UNESCO, suscite un malaise et constitue une ingérence inopportune*».

Les décisions des organes souverains de l'UNESCO sur cette question s'appuient sur des missions d'experts. La prochaine, à mener par le professeur Oleg Grabar, attend le feu vert des autorités israéliennes. ■

2. Problématique

Dans quelle mesure le patrimoine de la vieille ville de Jérusalem souligne-t-il le rapport des sociétés à leur passé ?



3. Plan

- I. Jérusalem, l'histoire à travers le patrimoine
- II. Lecture historique d'un site de la vieille ville de Jérusalem



I. Jérusalem, l'histoire à travers le patrimoine

Objectifs :

- Présenter les religions et les civilisations qui ont marqué l'histoire de Jérusalem
- Identifier les principaux sites (monuments, quartiers...) révélateurs de cette histoire

Compétences :

- Localiser (carte, plan)
- Situer dans le temps (temps court / temps long)

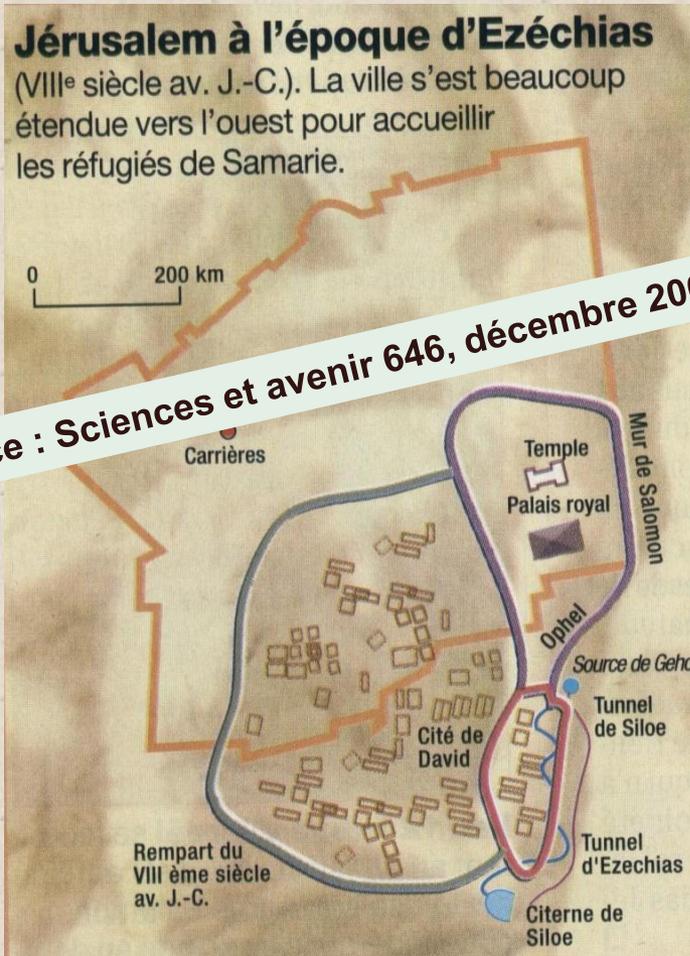


Quelques documents exploitables :

- Cartes
- Plans de Jérusalem
- Chronologies
- *Source : L'Histoire n° spécial 243 – mai 2000)*



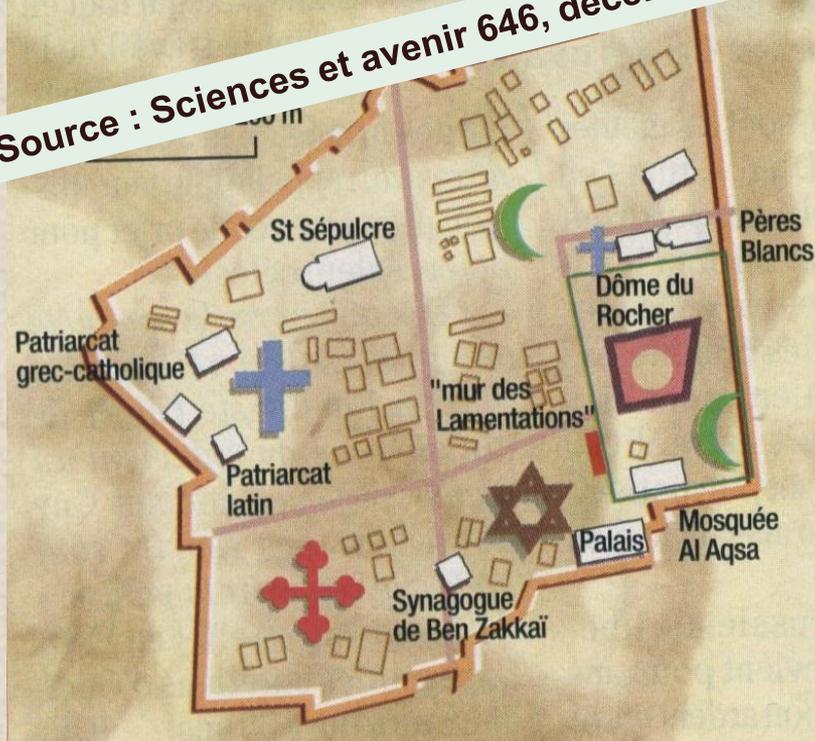
Plans de Jérusalem



Epoque ottomane (1511-1917)

La ville s'est rétractée derrière les remparts de Soliman le Magnifique.

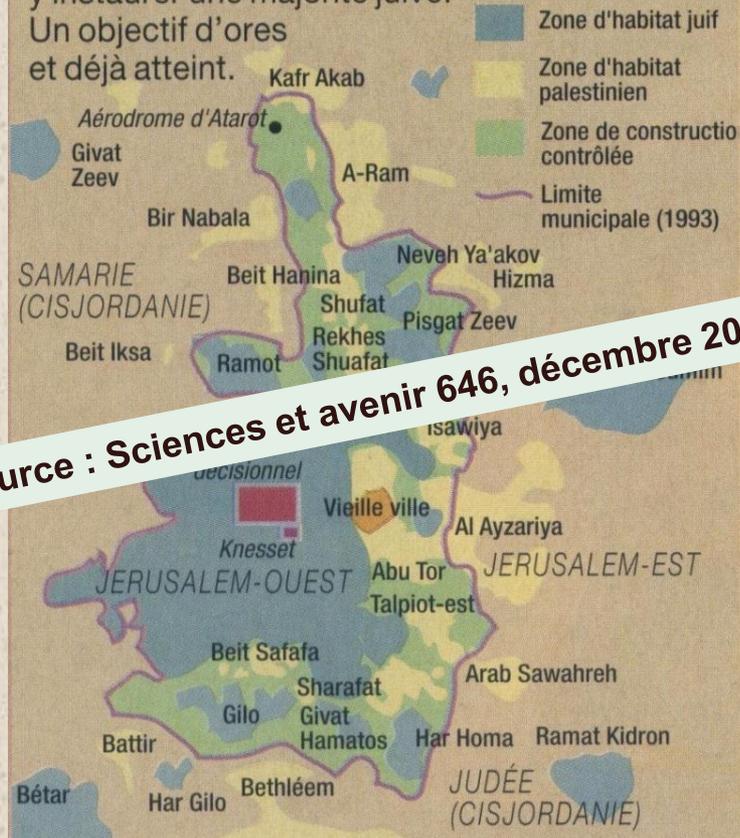
Source : Sciences et avenir 646, décembre 2000



Jérusalem réunifiée

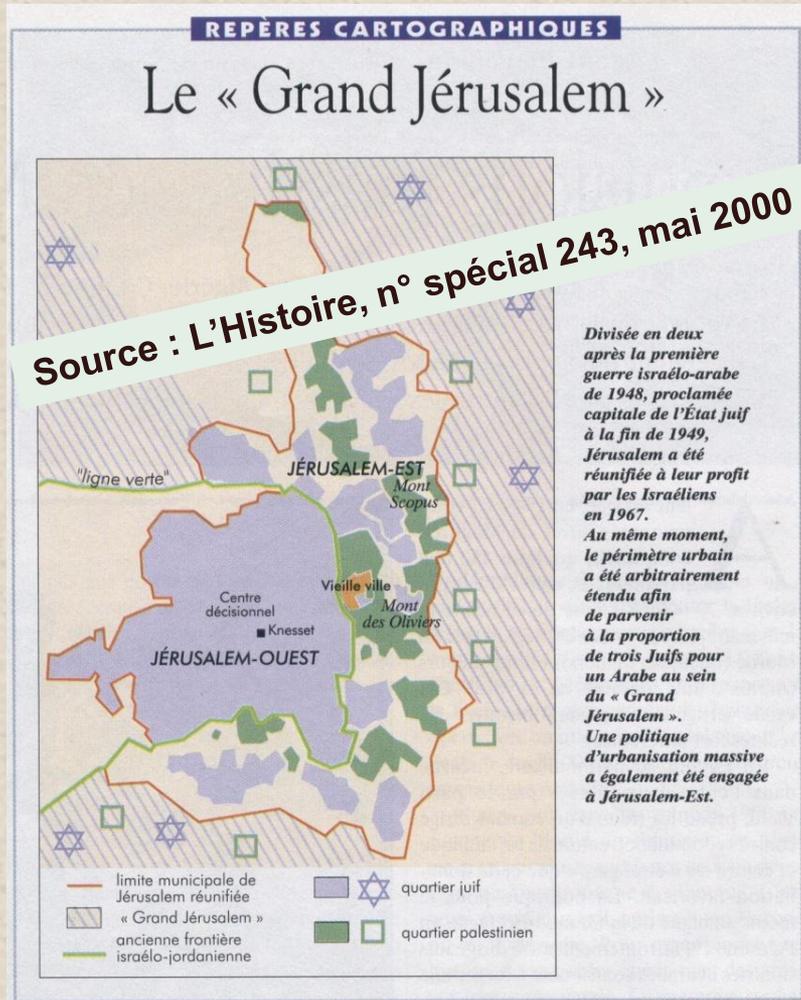
Dès 1967 les gouvernements successifs ont bâti de nouveaux quartiers à l'est pour y instaurer une majorité juive.

Un objectif d'ores et déjà atteint.



Source : Sciences et avenir 646, décembre 2000

Repères chronologiques

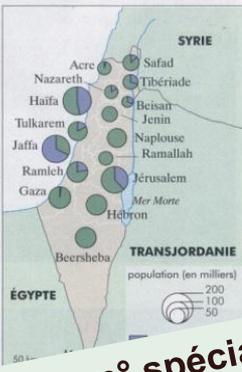


CHRONOLOGIE

- **1917** : déclaration Balfour : « le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif ».
- **1922** : le mandat sur la Palestine est accordé à la Grande-Bretagne.
- **1947 (29 NOVEMBRE)** : plan de partage de la Palestine par l'ONU.
- **1948 (14 MAI)** : proclamation de l'indépendance de l'État d'Israël. Déclenchement de la première guerre israélo-arabe.
- **1959** : fondation au Koweït du Fatah, qui prône l'action militaire pour la libération de la Palestine.
- **1964 (MAI)** : création de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Jérusalem-Est.
- **1967 (5-10 JUIN)** : guerre des Six-Jours.
- **1968 (JUILLET)** : ... quelques ... 200 000 habitants. ... de la création de l'État d'Israël, ils sont 630 000 face aux Arabes, alors environ 1,3 million.
- **1956 (NOVEMBRE)** : guerre de Suez pour l'Égypte attaque le long du canal de Suez et la Syrie dans le Golan ; contre-attaque israélienne victorieuse.
- **1978 (5-17 SEPTEMBRE)** : accords de Camp David entre l'Égypte et Israël.
- **1982 (JUIN)** : opération « Paix en Galilée » ; invasion israélienne du Liban.
- **1987 (9 DÉCEMBRE)** : début de l'intifada, la « guerre des pierres ».
- **1993 (13 SEPTEMBRE)** : à la suite des pourparlers secrets d'Oslo, Yitzhak Rabin et Yasser Arafat se rencontrent à Washington. Reconnaissance mutuelle entre Israël et l'OLP.
- **1994 (26 OCTOBRE)** : traité de paix israélo-jordanien.
- **1995 (28 SEPTEMBRE)** : accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et la bande de Gaza.
- **1995 (4 NOVEMBRE)** : assassinat d'Yitzhak Rabin.

REPÈRES

Juifs et Arabes en Palestine mandataire (1946)



1947 : le partage de l'ONU



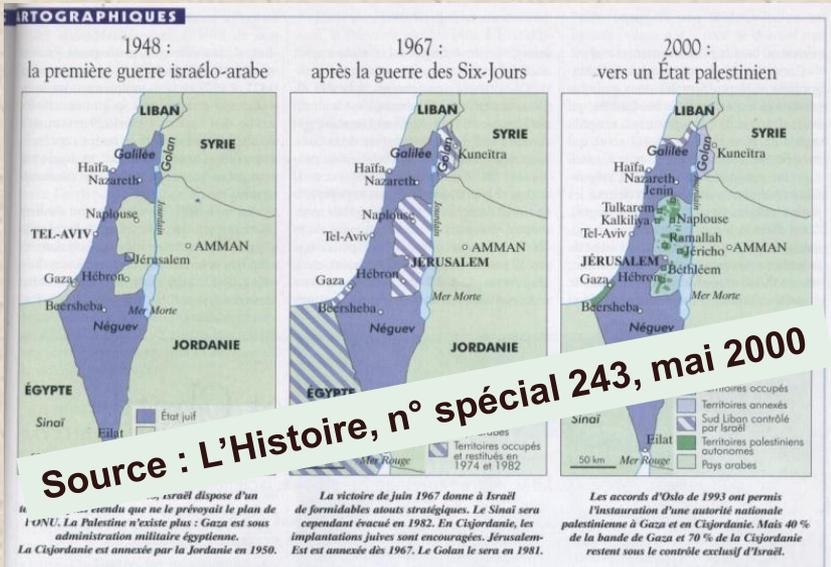
Source : L'Histoire, n° spécial 243, mai 2000

fondeur n'a pas échappé à des observateurs avisés, comme l'ancien maire de Jérusalem Youssouf Zia al-Khalidi qui demande aux sionistes « de laisser la Palestine en paix ». Mais Herzl lui-même n'est pas favorable à l'immigration incontrôlée de Juifs en Palestine qu'il taxe d'« infiltration » et privilégie la voie diplomatique pour faire avancer l'idée sioniste.

UNE OPPOSITION IRRÉDUCTIBLE QUI S'AMPLIFIE ENTRE LES DEUX GUERRES

Les choses changent à partir de 1904, l'année même de la mort de Herzl, lorsque commencent à débarquer à Jaffa de jeunes Juifs russes imprégnés d'idéaux de transformation sociale et bien décidés à établir en Palestine une société juive entièrement indépendante. Pour eux, la colonisation doit commencer sans tarder, et sans attendre l'issue d'oiseuses négociations avec le sultan. A partir de 1907, l'Organisation sioniste leur apporte son soutien. En 1909, ils inventent la première *kvouza*, l'ancêtre du kibboutz, qui apparaît vite comme l'instru-

ment idéal pour développer la présence juive dans des zones inhospitalières. Ces pionniers se dotent également des premières organisations armées, chargées de la défense des implantations juives contre les raids bédouins. C'est alors que se cristallise une logique d'opposition irréductible qui ne fera que s'amplifier dans l'entre-deux-guerres. Toute cette agitation n'échappe pas à l'élite palestinienne locale dont les deux journaux, *Al Karmil* et *Filastin*, prennent nettement position contre le sionisme. La conviction se fait jour que son ambition politique ne peut se réaliser, pour reprendre les termes d'une lettre ouverte de 1911 publiée dans un journal arabe, qu'aux dépens des Palestiniens, avec « leur futur exil de la patrie et le départ de leurs maisons et propriétés ». Elle nourrit dès lors une inexorable logique de refus qui se traduit, en 1908-1909, par des affrontements avec les Juifs. Ce sont les premiers d'une longue série. Le courant socialiste qui domine le sionisme en Palestine refuse cependant de voir dans la mobilisation des Palestiniens les traces d'un authentique nationalisme, considérant que les paysans sont simplement manipulés par les effendis (les



notables) et par une intelligentsia chrétienne antisémite. Lucide, le futur fondateur de l'État hébreu, David Ben Gourion, admet pourtant en 1919 qu'« il ne connaît pas un Arabe qui accepterait que la Palestine appartienne aux Juifs, même si les Juifs apprenaient l'arabe ».

Sur le plan pratique, c'était bel et bien à un mouvement national rival que le sionisme disputait le contrôle de cette terre. Mais sur le plan idéologique, le mouvement sioniste ne pouvait reconnaître la légitimité du nationalisme palestinien car sa prétention politique et morale à réclamer la Palestine pour les Juifs en eût été affectée. Cette position de déni rendait illusoire toute conciliation immédiate.

Entre Juifs et Palestiniens, le conflit ne reposait pas, comme on l'a trop souvent répété, sur l'ignorance réciproque mais plutôt sur une trop claire compréhension des intentions de l'autre.

La seule perspective ménageant quelque espoir consistait en un compromis entre sionistes et dirigeants arabes non palestiniens. En 1913, Sami Hochberg, un représentant sioniste en poste à Istanbul, négocia ainsi avec des nationalistes arabes de Beyrouth et du Caire une entente où Juifs et Arabes se promettaient un soutien

mutuel pour leurs causes respectives face aux Jeunes-Turcs³. Dans le même esprit, le futur président de l'Organisation sioniste, Haïm Weizmann, conclut en janvier 1919 avec l'émir Fayçal un accord qui concédait une certaine légitimité aux revendications sionistes⁴.

**LES PALESTINIENS
BOYCOTTENT LES
INSTITUTIONS ÉTABLIES
PAR LES BRITANNIQUES**

Bien que ces rencontres soient restées sans suite, elles témoignent d'un souci permanent du mouvement sioniste : obtenir, à défaut d'un impossible arrangement avec les Palestiniens, une reconnaissance extérieure, de la part des voisins arabes. C'est très précisément ce qui adviendra bien plus tard, en 1978, avec les accords de Camp David.

En attendant, après la Grande Guerre, s'ouvre la chronique d'un drame annoncé. Le mandat sur la Palestine que la Société des nations confie à la Grande-Bretagne le 24 juillet 1922 est, dès le départ, fondé sur une ambiguïté. Conformément à la déclaration Balfour du 2 novembre 1917 qui pro-

mettait l'établissement sur le territoire d'un foyer national pour le peuple juif, le mandataire est tenu de coopérer avec une Agence juive. Celle-ci défend les intérêts des Juifs de Palestine et veille à encourager l'immigration juive et à instaurer un régime foncier favorable à la colonisation.

Mais la Grande-Bretagne doit également assurer le développement d'institutions de libre gouvernement au bénéfice de l'ensemble de la population. Pourtant, la désignation des Arabes par la périphrase « communautés non juives » — alors qu'ils constituent près de 90 % de la population en 1922 — montre bien que le mandat a été avant tout conçu pour satisfaire les ambitions politiques sionistes.

Les Palestiniens ne s'y méprennent pas. Ils rejettent les différentes institutions que les Britanniques tentent de mettre sur pied en 1922-1923 (conseil législatif, conseil consultatif, agence arabe). Le boycottage se révèle toutefois non seulement sans effet sur la politique britannique, mais aussi dommageable à la consolidation d'une voix politique arabe représentative qui puisse faire pièce à l'Agence juive. Malgré la constitution, dès 1920, d'un exécutif arabe, les Palestiniens se montrent incapables de former durablement un front politique

II. Lecture historique d'un site de la vieille ville de Jérusalem

- A la fin de la première heure, le cadre historique est fixé, les principaux sites sont aussi identifiés.
- Les élèves sont répartis dans des groupes de travail, chaque groupe aura à approfondir l'étude d'un élément du patrimoine de la vieille ville de Jérusalem. Les consignes de travail sont distribués pour la séance suivante.
- *(voir fichier d'activité dans l'article)*

- Exemple développé par l'enseignant : le Mont du temple
- *(voir fichier dans l'article)*



Organisation de la séquence :

■ Proposition 1 :

Introduction I.
Activités de recherches par groupes
Exemple Activité individuelle écrite
conclusion

■ Proposition 2 :

Introduction I.
Exemple Activités de recherches par groupes
Évaluation : activité individuelle écrite
conclusion

Conclusion :

- Mise en commun des recherches :
 - soit porte folio numérique regroupant les fiches récapitulatives, projetées
 - soit sélection des meilleurs articles photocopiés et distribués
- Définition de la notion de **patrimoine**
- Réponse à la problématique

